



Secrétariat Général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

MINISTÈRE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2012

CONCOURS D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL

SECTION : ÉCONOMIE ET GESTION

OPTION : COMMERCE ET VENTE

CONCOURS EXTERNE ET CAFEP

**Rapport de jury présenté par Monsieur Jean-Claude BILLIET
Président de jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

COMPOSITION DU JURY

CONCOURS EXTERNE ET CAFEP

RÉSULTATS PAR ÉPREUVE

Épreuves écrites d'admissibilité

- Épreuve d'économie-droit
- Épreuve de gestion

Épreuves orales d'admission

- Épreuve de présentation d'une séquence pédagogique
- Épreuve sur dossier

SUJETS DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

- Épreuve d'économie-droit
- Épreuve de gestion

EXEMPLES DE SUJETS D'ÉPREUVES D'ADMISSION

- 3 sujets d'épreuve de présentation d'une séquence pédagogique
- 3 sujets d'épreuve sur dossier

COMPOSITION DU JURY

Présidence

M. BILLIET Jean-Claude, Inspecteur général de l'éducation nationale

Vice-présidence

M. CHARMOILLE Bruno, Inspecteur de l'éducation nationale

M. ROCHE Pascal, Inspecteur de l'éducation nationale

Directoire

Mme SOULIER Françoise, Inspectrice de l'éducation nationale

Secrétariat général

Madame DUCHOSSOIS Fabienne, Inspectrice de l'éducation nationale

Membres

Nom et Prénom	Académie
BALLESTER Eric	BORDEAUX
BERGE Pascal	PARIS
BERTHEL Eliane	STRASBOURG
BERTHOLOM Didier	RENNES
BEYER Cyril	STRASBOURG
BLONDEAUX Didier	AMIENS
BONASTRE Eric	PARIS
BOUCHER Christelle	CRETEIL
BOULAGROUNE Houria	REIMS
BOURSICOT Laurent	NANTES
CAILLIEUX Paul	MONTPELLIER
CALBRIS Michaël	MONTPELLIER
CAPPONI Bruno	NANTES
CHALTON Anne	LYON
CHARDONNET Séverine	VERSAILLES
CHOPINEAUX Marie-Pierre	GRENOBLE
CIVIALE Philippe	CLERMONT-FD
CLAITTE Michèle	VERSAILLES
CONTIOSO Frédérique	LYON
CORREIA Philippe	AMIENS
COULON Béatrice	LILLE
COUPRIAUX Virginie	BESANCON
COURSON Cyrille	ORLEANS POITIERS
DE COSTANZI Marie-Hélène	AIX- MARSEILLE
DECORTIAT Laure	ORLEANS-TOURS
DELATTRE Marie-Christine	ROUEN
DELAVALLE Michèle	LYON
DEPOORTER Benoît	GRENOBLE
DUMONCEAU Sylvie	LYON
DURAFOUR Daniel	PARIS
DUREISSEIX Régine	LILLE
FARELLY Hélène	AMIENS
FAURE Fabienne	AIX-MARSEILLE

Nom et Prénom	Académie
FELLAG Djamel	NANCY-METZ
FERRE Micheline	NANTES
FLOURET Régine	BORDEAUX
FORAY Sylvie	LYON
GAS Jean-Philippe	LIMOGES
GAUTIER Céline	REIMS
GERONIMI Marc	LILLE
GOLOVKINE Laurent	CAEN
HENNEQUIN Gilles	LILLE
HIMMI Abdallah	CAEN
IANUZZI Brigitte	CRETEIL
JELLAB Laurence	CRETEIL
LAFOURCADE Valérie	POITIERS
LASRI Hamed	LILLE
LASSAY Véronique	CAEN
LEONARDUZZI Michel	AIX-MARSEILLE
MARGET Ivan	NICE
MARSAN Anthony	ORLEANS-TOURS
MARTIN Frédérique	BESANCON
MARTIN Laurence	NANCY-METZ
MARTINEZ Vincent	NANTES
MASSOT Nathalie	CLERMONT
MORANDI Estelle	DIJON
PASCALON Françoise	BESANCON
PAYSANT-BESTILLE Virginie	CAEN
PELLERIN Fabrice	AIX-MARSEILLE
PESCE Daniel	GRENOBLE
POIFOL Olivier	DIJON
QUERIO Lionel	PARIS
REYBARD Pierre	AIX-MARSEILLE
RICHARD Pierre	NICE
ROCHE Jean-Christophe	MONTPELLIER
ROHAN Eric	DIJON
ROSTAGNAT Hervé	NICE
ROUSSILLON Françoise	LYON
SANZ RAMOS Lucas	CRETEIL
SCHRICKE Nathalie	TOULOUSE
SIBLOT Nicolas	BORDEAUX
SOUHAIB Abdelilah	LIMOGES
SOULIER Françoise	VERSAILLES
TAGLIONI Sandrine	RENNES
THOMAS Arnaud	LYON
TOURAILLE Christel	LYON
TRAMONI Hélène	AIX- MARSEILLE
VACCARI Eric	GRENOBLE
VALERA Alice	TOULOUSE
VANDROUX Christelle	AMIENS
VERDIER Odile	CLERMONT-FD
VILLARD Simon	POITIERS
ZALCZER Marc	MONTPELLIER

CONCOURS EXTERNE ET CAFEP (certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements privés sous contrat)

1 – Épreuves du concours

(BO spécial n°7 du 8 juillet 2010 et arrêté du 28 juillet 2010)

A. — Épreuves d'admissibilité

- Épreuve d'économie-droit

L'épreuve se compose de deux parties :

- d'une part, une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de dix à quinze pages fourni au candidat ;
- d'autre part, la présentation de réponses argumentées à une série de questions d'ordre économique ou à une série de questions d'ordre juridique.

Le sujet de cette épreuve peut être commun à plusieurs options.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

- Épreuve de gestion

L'épreuve est spécifique à l'option choisie. Elle consiste à résoudre des problèmes de management et de gestion au sein d'une entreprise donnée.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

- Programme

Ce programme comprend deux parties, l'une en relation avec le programme d'économie droit enseigné dans les classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services (programmes en vigueur le 1er janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude de thèmes complémentaires.

1.1 Les thèmes et axes de réflexion du programme d'économie-droit des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services, traités au niveau licence.

1.2 Les thèmes suivants traités au niveau licence :

A. Droit

- Les droits et les biens
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

B. Économie générale

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- Le financement de l'économie
- L'intervention de l'État et la politique macroéconomique
- Les échanges internationaux et la mondialisation de l'économie

C. Management des organisations

- La direction de l'entreprise
- Le diagnostic et les choix stratégiques de l'entreprise
- Le management de la production et de l'organisation du travail
- La gestion des ressources humaines

1.3. Option commerce et vente :

A. Les compétences et savoirs associés aux champs professionnels décrits dans les référentiels des baccalauréats professionnels commerce et vente, traités au niveau licence

B. Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- Marketing des services
- Système d'information commerciale

B. — Épreuves d'admission

- **Présentation d'une séquence pédagogique portant sur les programmes du lycée professionnel :**

Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes) ; coefficient 3.

Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique (leçon, séance de travaux dirigés, organisation et suivi de périodes de formation en milieu professionnel, etc.) La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

- **Épreuve sur dossier comportant deux parties :**

14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde. (Durée de la préparation : une heure trente minutes ; durée totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 3)

Première partie : soutenance de dossier, suivie d'un entretien avec le jury. (Présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes.)

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa maîtrise des contenus correspondants aux programmes et référentiels de la discipline ;
- ses capacités de transposition didactique de situations réelles ;
- sa culture technique et professionnelle ;
- sa réflexion sur l'histoire et les finalités de la discipline et ses relations avec les autres disciplines.

L'épreuve prend appui sur un dossier d'une dizaine de pages réalisé par le candidat présentant une situation problème et son traitement, dans le contexte d'une organisation observée par le candidat au cours de sa formation ou lors d'une expérience professionnelle.

L'exposé porte sur l'exploitation du dossier qui consiste à produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation défini par le jury en rapport avec l'option choisie.

L'entretien avec le jury permet d'apprécier les capacités du candidat à analyser un contexte réel d'organisation et à l'adapter dans une perspective didactique.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». (Présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes.)

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

Arrêté du 19 décembre 2006 portant cahier des charges de la formation des maîtres en institut universitaire de formation des maîtres.

3. LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES MAÎTRES

Les professeurs des écoles et les professeurs des collèges et des lycées sont tous des professeurs. Cette unité du métier, au-delà des particularités propres à chaque niveau d'enseignement, justifie un seul référentiel de compétences pour tout type d'enseignant.

Pour tout maître, l'objectif ultime d'une formation réussie est de se trouver en mesure d'exercer son métier, fort des connaissances acquises et des capacités à les mettre en œuvre et fort de ces dispositions d'esprit qui construisent le respect des élèves et permettent d'exercer pleinement son autorité de professeur.

La formation des maîtres s'organise autour d'une fonction dans l'institution : on sera professeur des écoles, professeur de lycée ou de collège, professeur de lycée professionnel. Elle s'organise aussi autour de la polyvalence pour les professeurs des écoles ou d'un champ disciplinaire pour les autres professeurs : cela vaut pour les professeurs bivalents comme pour les professeurs spécialistes d'une seule discipline.

Dix compétences professionnelles doivent être prises en compte dans la formation de tous les maîtres. Chacune met en jeu des connaissances, des capacités à les mettre en œuvre et des attitudes professionnelles fondamentales. Elles sont toutes également indispensables.

Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable :

Tout professeur contribue à la formation sociale et civique des élèves. En tant qu'agent de l'Etat, il fait preuve de conscience professionnelle et suit des principes déontologiques : il respecte et fait respecter la personne de chaque élève, il est attentif au projet de chacun ; il respecte et fait respecter la liberté d'opinion ; il est attentif à développer une attitude d'objectivité ; il connaît et fait respecter les principes de la laïcité, notamment la neutralité ; il veille à la confidentialité de certaines informations concernant les élèves et leurs familles.

Il exerce sa liberté et sa responsabilité pédagogique dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels ; il connaît les droits des fonctionnaires et en respecte les devoirs.

L'éthique et la responsabilité du professeur fondent son exemplarité et son autorité dans la classe et dans l'établissement.

1°) Connaissances

Le professeur connaît :

- les valeurs de la République et les textes qui les fondent : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations ; mixité ; égalité entre les hommes et les femmes ;
- les institutions (Etat et collectivités territoriales) qui définissent et mettent en œuvre la politique éducative de la nation ;
- les mécanismes économiques et les règles qui organisent le monde du travail et de l'entreprise ;
- la politique éducative de la France, les grands traits de son histoire et ses enjeux actuels (stratégiques, politiques, économiques, sociaux) en comparaison avec d'autres pays européens ;
- les grands principes du droit de la fonction publique et le code de l'éducation : les lois et textes réglementaires en relation avec la profession exercée, les textes relatifs à la sécurité des élèves (obligations de surveillance par exemple) et à la sûreté (obligation de signalement par exemple) ;
- le système éducatif, ses acteurs et les dispositifs spécifiques (éducation prioritaire, etc.) ;
- la convention internationale des droits de l'enfant ;
- ses droits et recours face à une situation de menace ou de violence ;
- l'organisation administrative et budgétaire des écoles et des établissements publics locaux d'enseignement ;
- les règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement (règlement intérieur, aspects budgétaires et juridiques) ;
- les caractéristiques et les indicateurs de l'école ou de l'établissement d'exercice ;
- le projet de l'école ou de l'établissement d'exercice ;
- le rôle des différents conseils (conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycle, d'une part, conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe, conseil de discipline, d'autre part).

2°) Capacités :

Le professeur est capable :

- d'utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du service public d'éducation nationale pour recourir aux ressources offertes ;
- de se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire ;
- de participer à la vie de l'école ou de l'établissement ;
- de repérer les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance ;
- de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves ;
- de se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit.

3°) Attitudes :

Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur à :

- faire comprendre et partager les valeurs de la République ;
- intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur les institutions, sur l'Etat (son organisation et son budget), sur ses devoirs de fonctionnaire ;
- respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'éducation nationale ;
- respecter les élèves et leurs parents ;
- respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs ;
- collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel ;
- prendre en compte la dimension civique de son enseignement.

2 - STATISTIQUES DU CA PLP COMMERCE ET VENTE EXTERNE ET DU CAFEP

	CONCOURS PUBLIC (*)					CAFEP (*)				
	2008	2009	2010	2011	2012	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de postes mis au concours	102	132	150	178	150	10	9	30	20	25
Nombre de candidats inscrits	1671	1602	1790	1224	1457	278	267	278	249	382
Nombre de candidats présents (aux deux épreuves)	797	889	910	551	563	135	153	136	119	157
Nombre de candidats admissibles	246	301	328	297	319	25	22	59	50	56
Moyenne du dernier admissible	7,50	7	7,20	6,50	8,10	7,50	9	7,00	7,75	11,10
Moyenne des candidats admissibles	9,29	8,78	8,93	8,68	9,44	9,20	10,50	8,67	9,66	11,94
Nombre de candidats présents à l'admission	203	245	268	226	280	23	19	49	45	43
Nombre de candidats admis	102	132	150	159	150	10	9	30	20	25
Moyenne du premier admis	NC	NC	6,67	14,63	15,5	NC	NC	6,58	14,88	16,25
Moyenne du dernier admis	9,60	9,10	9,10	8,50	9,13	10,30	10,45	9,00	11,25	11,63
Moyenne des candidats admis	12,47	12,09	12,52	12,68	11,32	13,31	12,88	11,90	12,70	13,32

NB : Il n'est pas tenu compte pour la session 2008 des résultats du 3^{ème} concours.

(*) La session 2011 correspond à une modification des épreuves du concours

3 – OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES CONCOURS

La session 2012 du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel, spécialité « Commerce et vente » présente des caractéristiques tout à fait intéressantes.

Elle constitue tout d'abord la première session d'achèvement du processus de « mastérisation », avec des candidats s'étant présentés au concours au niveau M2. Cette élévation du niveau universitaire des candidats s'est effectivement traduite par une amélioration globale des résultats. Ainsi, la barre d'admissibilité du concours public a atteint cette année 8,10/20, soit 1,6 points de plus qu'en 2011, score qui n'avait pas été observé depuis plus de 6 ans. De même, la barre d'admission 2012, égale à 9,13/20 alors qu'elle était de 8,50 en 2011, est la meilleure depuis 4 ans. Les scores des candidats se présentant au titre du concours privé (CAFEP) sont également en très forte augmentation. C'est donc avec un réel plaisir que le jury a proposé de pourvoir tous les postes mis au concours pour cette session : 150 pour le concours public, 25 pour le privé.

En second lieu, il semble que la baisse tendancielle du nombre de candidats inscrits au concours soit enfin enrayerée. En effet, avec 1457 inscrits pour le concours public et 382 pour le concours privé, la session 2012 a connu des effectifs en sensible augmentation, laissant espérer une reconstitution des viviers de candidats. Certes, le nombre de candidats présents, notamment au concours public (563 en 2012 contre 551 en 2011) témoigne de la fragilité de cette reprise, mais l'inversion de la tendance laisse espérer qu'il est envisageable de renouer avec une population de candidats en adéquation satisfaisante avec le nombre de postes mis aux concours.

Enfin, le jury a pris l'initiative de mener une enquête, au moyen d'un questionnaire anonyme distribué aux 375 admissibles, afin de mieux cerner les profils des candidats à cette spécialité. Parmi les enseignements qui peuvent être tirés de cette enquête, que nous renouvellerons chaque année, ressortent quelques éléments dont la connaissance est précieuse en matière de prospective et de conseils aux candidats. Outre le fait que la proportion hommes/femmes s'établit à 1/3 – 2/3 et que plus de 50% des candidats ont moins de 35 ans, un premier résultat montre que près de 60% des candidats possèdent un diplôme en sciences de gestion, ce qui correspond bien au profil d'un professeur de commerce ou de vente.

Quinze pour cent des candidats se présentent au titre de l'expérience professionnelle, ce qui est réjouissant pour le recrutement de professeurs qui auront à enseigner dans des sections professionnelles, mais qui reste assez faible et milite pour que les lauréats des concours aient la possibilité d'effectuer un stage en entreprise durant leur année probatoire.

On observe également que 59 % des candidats sont déjà chargés d'enseignement, soit en qualité de contractuel, soit de vacataire. En contrepartie, la proportion d'étudiants « réels » se situe à peine à 20%. C'est très important, car cette répartition montre que le concours externe joue également la fonction de concours interne. C'est un indicateur qu'il conviendra de suivre avec attention car il n'est pas sans conséquences sur la physionomie générale des épreuves orales. Par ailleurs, 20% des candidats se présentent simultanément au CA/PLP et au CAPET option C, ce qui prouve qu'il existe bien deux viviers différents pour ces deux concours, mais avec un tiers des candidats communs aux deux concours.

Enfin, chose assez remarquable, les deux tiers des candidats affirment avoir préparé le concours par eux-mêmes, ce que confirme la proportion entre les étudiants qui préparent le concours au titre de leur année M2 et les autres qui semblent relativement livrés à eux-mêmes. Cela laisse à penser que les académies sont désormais peu

nombreuses à proposer, pour les vacataires et les contractuels, une préparation aux concours de recrutement d'enseignants. Au moment où le ministère de l'éducation nationale engage une réflexion approfondie sur la formation initiale et continue des enseignants et où se profile probablement une nouvelle réforme des concours, les indicateurs qui précèdent peuvent assurément nourrir la réflexion sur ce dossier.

Pour le reste, les candidats à la session 2013 de ce concours trouveront, dans les pages qui suivent, des conseils permettant d'optimiser leur préparation et, nous l'espérons, de réussir le concours. Comme toujours, ces rapports établis par les différentes commissions d'admissibilité et d'admission, comportent des informations précieuses qu'il convient de lire avec la plus grande attention, tant il est vrai qu'une préparation sérieuse à un concours constitue assurément l'une des clés de la réussite.

Jean-Claude BILLIET
Inspecteur général de l'éducation nationale

RÉSULTATS PAR ÉPREUVE

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE D'ÉCONOMIE-DROIT

I - Résultats de l'épreuve

Nombre de copies corrigées : 733

Notes	$N < 5$	$5 \leq N < 8$	$8 \leq N < 10$	$10 \leq N < 12$	$12 \leq N < 15$	$N \leq N < 15$	Totaux
Nombre	156	269	139	90	63	16	733
%	21,28%	36,70%	18,96%	12,28%	8,59%	2,18%	100%
% 2011	22,32%	40,63%	16,45%	11,87%	7,01%	1,72%	100%

Pourcentage de candidats ayant une note ≥ 10	23,06%
---	--------

Note la plus basse / 20	0
Note la plus haute / 20	18

Moyenne	7,37
---------	------

II - Observations des membres du jury

1° / Observations concernant la synthèse

A - Sur la forme

La note de synthèse est un exercice complexe auquel il convient de se préparer. Certains candidats, manifestement non ou mal préparés, ne satisfont pas à un certain nombre d'exigences formelles de base telles que la présence d'un titre ou le respect du nombre de mots demandé (à plus ou moins 10 %). Sur ce dernier point, si la longueur de la synthèse n'est pas toujours un gage de qualité, un travail trop court permet assez rarement de rendre efficacement compte des éléments essentiels contenus dans les documents.

Chez la plupart des candidats, un effort de structure a été observé. Malheureusement, cet effort se résume encore trop souvent à l'annonce d'un plan, pas toujours respecté d'ailleurs. Il est également nécessaire de proposer une problématique permettant de mettre en relation les concepts utilisés afin d'effectuer une démonstration. Au contraire, nombre de candidats se contentent d'un « catalogue » d'idées sans lien entre elles. La structure est également trop

souvent banale. La forme « partie économique / partie juridique », très utilisée, ne permet que très rarement une mise en perspective efficace des concepts.

Sans être impérative, l'utilisation de titres de parties peut permettre de faciliter le repérage de la structure (à condition que le contenu des parties respecte l'intitulé). Il convient d'éviter d'utiliser un style trop journalistique, particulièrement en ce qui concerne les titres.

Enfin, dans quelques copies, les niveaux d'orthographe, de syntaxe voire de graphie, sont défectueux. Certaines productions en deviennent proprement incompréhensibles, ce qui est totalement inacceptable de la part de candidats à un concours de recrutement d'enseignants, destinés à faire acquérir ces éléments à leurs futurs élèves.

B - Sur le fond

La plupart des candidats ont correctement repéré les idées essentielles des différents documents proposés. Néanmoins, un certain nombre de défauts sont récurrents dans les travaux proposés.

En premier lieu, les productions des candidats sont très souvent incomplètes. Certains documents sont négligés alors que la synthèse ne consiste pas à choisir entre les documents mais à sélectionner les idées essentielles de chacun. Les candidats ont tendance à privilégier l'économie ou le droit dans l'utilisation qu'ils font des documents.

Lorsque les idées sont correctement repérées, elles ne sont pas toujours correctement exploitées. Elles sont parfois simplement citées, juxtaposées sans référence à une problématique de départ. De plus, il s'agit parfois de simple paraphrase.

Enfin, certaines productions reposent en partie sur des apports personnels, malvenus dans ce type de travail, et qui ont leur place dans la seconde partie de l'épreuve.

2° / Observations concernant les questions

A - Sur la forme

Un nombre trop important de candidats a négligé cette partie de l'épreuve, en ne la traitant pas du tout ou très partiellement, se contentant alors de répondre à quelques questions. Il convient pourtant de se rappeler que cette partie de l'épreuve contribue pour moitié à la note totale.

Sur un plan purement formel, les questions, souvent traitées dans le désordre, ne sont pas toujours numérotées. Ceci démontre un manque de rigueur dommageable.

Par ailleurs, de nombreuses réponses se présentent sous la forme d'une suite d'idées, parfois très peu nombreuses, énumérées à la va-vite et sans effort de structure. Pourtant, certaines questions nécessitent, et parfois demandaient explicitement, la mise en œuvre d'une argumentation structurée. Les dernières questions, plus exigeantes en termes d'argumentation et de réflexion, ne bénéficient souvent pas d'un effort particulier. Elles sont fréquemment bâclées, voire totalement oubliées.

Enfin, certains candidats ont traité à la fois les questions juridiques et les questions économiques alors que le sujet précisait clairement qu'il s'agissait de traiter l'une ou l'autre des séries de questions. Loin d'être valorisant, ce choix entraîne une perte de temps, et va à l'encontre des attendus de l'épreuve.

B - Sur le fond

Les concepts et les mécanismes économiques de base sont loin d'être maîtrisés par une grande partie de candidats qui font preuve d'une méconnaissance flagrante aussi bien des théories que de l'actualité économiques et juridiques. Il est indispensable de maîtriser un certain nombre de concepts fondamentaux, ce qui n'est que trop rarement le cas.

Les questions économiques sont globalement mieux réussies que les questions juridiques, à l'exception notable de la question 5 d'économie, généralement non comprise. Cette question illustre une tendance trop fréquente au hors sujet. Les candidats ne peuvent se contenter de « plaquer » quelques concepts qu'ils estiment suffisants à chaque thématique sans tenir compte de l'intitulé de la question posée.

Enfin, comme dans la synthèse, le jury regrette que les connaissances et le vocabulaire mobilisés soient très en deçà de ce que l'on est en droit d'attendre de la part d'un futur enseignant.

3° / Conseils aux candidats

Le jury recommande aux candidats :

➤ **Avant l'épreuve :**

- de s'approprier la méthodologie de la synthèse : titre adapté et reflet d'une problématique, respect du nombre de mots, prise en compte de l'ensemble des documents proposés, travail structuré, ordonné et argumenté... ; un grand nombre d'ouvrages méthodologiques sont susceptibles d'aider les candidats dans leur démarche d'acquisition ;
- de s'approprier les connaissances économiques et juridiques fondamentales (dans les ouvrages niveau BTS au minimum) et de comprendre qu'il est indispensable d'utiliser un vocabulaire économique et juridique précis et de s'appuyer sur des références précises (auteurs, définitions et concepts incontournables) ;
- de s'intéresser à l'actualité économique et juridique.

➤ **Pendant l'épreuve :**

- de lire attentivement les consignes et de s'y tenir (nombre de mots pour la synthèse, nécessité de ne traiter qu'une série de questions...) et notamment d'être attentif aux verbes d'action utilisés (citez, expliquez, argumentez ...) ;
- de gérer son temps ; la plupart des candidats ont débuté par la synthèse, chronophage, pour ensuite bâcler ou laisser de côté la partie questions, tout aussi rémunératrice, l'ordre inverse aurait sans doute été plus judicieux ;
- de se relire, ce qui permettrait sans doute d'éviter une grande partie des trop nombreuses fautes de syntaxe ou d'orthographe rencontrées dans les copies.

ÉPREUVE DE GESTION

Nombre de copies corrigées : 720

Notes	N<5	5 ≤N< 8	8 ≤N< 10	10≤N<12	12≤N<15	N≥15	Totaux
Nombre	107	318	172	89	28	6	720
% 2012	14.86	44.17	23.89	12.36	3.89	0.83	100
% 2011	25,37	41,39	19,14	9,94	3,71	0,45	100

Pourcentage de candidats ayant une note ≥ 10	16.81
--	-------

Note la plus basse / 20	0
Note la plus haute / 20	18

MOYENNE GÉNÉRALE DE L'ÉPREUVE : 7.37 / 20

Observations des membres du jury

Le jury attend des candidats une maîtrise des concepts mercatiques fondamentaux ainsi que des aptitudes à l'organisation et la clarté permettant la présentation de productions de copies de qualité.

Il est également attendu des candidats qu'ils se situent dans un contexte professionnel et technique et qu'ils présentent leurs réponses en justifiant leur démarche.

1- Observations générales

A/ Sur la forme

- Les points positifs

Dans l'ensemble nous constatons une hausse du niveau rédactionnel et orthographique des candidats, avec des copies plutôt bien présentées :

- Rédaction d'une introduction et d'une conclusion.
- Une structure des dossiers respectée.
- Une numérotation des questions.
- Une présentation synthétique avec exploitation de tableaux et parfois de schémas.

- Les axes d'amélioration

Malgré tout il reste encore trop de productions qui ne respectent pas les règles de présentation que l'on peut attendre d'un futur enseignant.

- Certaines copies ne présentent ni introduction ni conclusion.
- La rigueur et le soin dans la présentation se « délitent » souvent dans la progression de la rédaction : manque de temps ou de concentration ?

- Des copies présentent un manque de structuration : les questions sont abordées dans le désordre du sujet avec un traitement plus par « affinité » du candidat pour le thème que par progression logique de la problématique du cas.
- Enfin trop de copies présentent encore une syntaxe et une orthographe peu rigoureuses, un manque de soin (ratures, abréviations).

B/ Sur le fond

- Les points positifs

Le jury constate une meilleure préparation dans l'ensemble des candidats. Cela se traduit par un traitement relativement exhaustif des dossiers. Les analyses et réflexions sont plus pertinentes.

- Les insuffisances constatées :

- Une mauvaise lecture/compréhension des libellés entraîne un traitement hors sujet des questions.
- Les concepts fondamentaux sont mal maîtrisés. Trop de candidats ne maîtrisent pas les outils d'analyse stratégique, commerciaux et/ou de gestion. Les connaissances restent superficielles.
- Des questions trop souvent éludées (en particulier les questions quantitatives).
- Une paraphrase maladroite se substitue souvent aux attentes en termes d'analyse et d'argumentation approfondies requises.
- Le vocabulaire scientifique et technique est souvent pauvre, peu de références aux auteurs ont été constatées.
- Enfin le jury constate que de nombreux candidats ont perdu du temps dans le développement d'introductions trop longues.

2- Observations dossier par dossier

A/ Dossier 1

Ce dossier a été traité dans son ensemble par la plupart des candidats.

L'analyse du processus décisionnel est manifestement méconnue. Les candidats l'assimilent très souvent à la structure hiérarchique de l'organisation : confusion entre « processus » et « pouvoir » décisionnel.

Le diagnostic stratégique est encore mal maîtrisé : si de nombreux candidats réalisent une analyse stratégique sous forme de matrice SWOT (ou FFOM), d'autres assimilent le diagnostic stratégique à une analyse de marché !

Quand la matrice est exploitée, le jury constate soit une confusion entre les domaines « internes » et « externes », soit un manque de structure dans la présentation des domaines évalués. De ce fait la décision stratégique est souvent peu ou mal justifiée.

B/ Dossier 2

Si le dossier a été généralement traité, le jury constate de nombreuses réponses erronées masquant une méconnaissance théorique.

Concernant les étapes à mettre en œuvre pour le déroulement de la « Journée d'information des responsables d'agences », le jury constate une mauvaise interprétation de la question, le candidat se limitant à présenter la chronologie de la journée faisant abstraction des étapes amont et aval.

L'Intranet, largement répandu aujourd'hui dans les entreprises, est peu ou mal défini. Les candidats présentent généralement des fonctions « élémentaires » sans développer les fonctions techniques et utilisateurs avancées de cet outil.

Le Knowledge Management est une notion méconnue de nombreux candidats qui l'assimilent souvent à la notion réductrice de Système d'Information Mercatique (SIM).

C / Dossier 3

Les outils d'aide à la vente et actions commerciales à mettre en œuvre, éléments fondamentaux des référentiels de vente en lycée professionnel, ne sont pas maîtrisés.

De nombreux candidats ne savent pas construire un argumentaire de vente (avec les outils CAP/SONCAS) tel que l'on est en droit de l'attendre d'un professeur de vente.

Les notions de base de gestion sont TRÈS SOUVENT ignorées : la formule de calcul de l'annuité constante n'est pas connue.

De très nombreux candidats n'ont pas tenté de traiter la partie quantitative du dossier 3.

D / Dossier 4

La partie la moins bien traitée du dossier, probablement en raison d'une mauvaise gestion du temps mais aussi d'une méconnaissance de certains fondamentaux (certains candidats ne savent pas calculer des rabais, remises et ristournes).

La présentation de la démarche d'élaboration du « document unique » ne devait pas être une paraphrase de l'annexe proposée mais une présentation structurée annonçant les étapes obligatoires.

Concernant les actions de prévention des risques (électriques, environnementaux, d'hygiène et de stress) les candidats ont manqué de recul. D'où les nombreuses banalités limitant la réflexion.

Le calcul du risque commercial encouru par l'entreprise amène le jury au même constat que pour la question traitée dans le dossier 3 (question 3.3) : peu de maîtrise des outils de gestion. Cette notion est pourtant élémentaire car elle fait appel à des calculs de remises et de taux de marque.

Les moyens proposés pour se prémunir du risque de non paiement des clients manquent souvent de réalisme et montrent souvent des lacunes dans les notions juridiques en la matière (clauses d'un contrat par exemple).

Conseils aux candidats

Une bonne lecture des libellés des questions permettrait des réponses précises argumentées et éviterait des hors sujet.

Les réponses doivent être justifiées en s'appuyant sur de solides connaissances de mercatique, de management et de gestion. Elles doivent aussi être structurées sur le fond et la forme. Il faut donc approfondir la réflexion et ne pas se contenter de lister ou d'introduire de manière sporadique quelques idées.

Les candidats doivent s'investir davantage dans le cas et sa situation originale : les réponses doivent donc être contextualisées.

Enfin, les candidats ne doivent pas négliger l'importance de la gestion dans la préparation du concours, et doivent s'entraîner davantage aux calculs de gestion.

Un rappel est fait aux candidats que la consultation des rapports de jury est un élément important de leur préparation.

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

ÉPREUVE DE PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE

Cette épreuve consiste en la présentation d'une séquence pédagogique. Le temps de préparation des candidats est de 3 heures.

La durée de l'épreuve est de 1 heure dont : 30 minutes de présentation de la séquence pédagogique et 30 minutes d'entretien avec le jury.

L'épreuve vise à apprécier :

- ▶ l'aptitude du candidat à communiquer oralement,
- ▶ la capacité du candidat à structurer notamment un exposé, une séquence d'activité, un cours,
- ▶ son approche des référentiels et programmes d'enseignement,
- ▶ son aptitude à adapter son enseignement aux évolutions technologiques et aux exigences pédagogiques,
- ▶ sa capacité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

Il est attendu de la part du candidat la présentation de sa production avec les supports pédagogiques qui s'y rattachent.

A. RÉSULTATS

	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nombre de candidats	42	71	31	39	66	72
%	13.08	22.12	9.66	12.15	20.56	22.43
	N<10			N>10		
Nombre de candidats	144			177		
%	44.86			55.14		

Moyenne générale / 20	10.09
Note la plus élevée	20/20
Note la plus basse	0.5/20

B. OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY

1. Tendance générale

On constate une hétérogénéité de profil des candidats : issus de l'IUFM, de l'entreprise ou contractuel, hétérogénéité qui se retrouve dans les prestations.

2. Présentation de la séquence par le candidat

Appréciations sur le fond	<ul style="list-style-type: none">■ Les meilleurs candidats ont présenté une séquence pédagogique construite, réfléchie et argumentée, s'appuyant sur une expérience en entreprise et/ou une immersion en LP et illustrée par des supports de qualité (séquence, déroulement de la séance, support élèves).■ Principales difficultés rencontrées par les candidats :<ul style="list-style-type: none">- présentation très formatée, scolaire et lue,- non utilisation de la totalité du temps imparti,- lecture non approfondie du sujet et erreur d'interprétation conduisant à une présentation très réductrice ou au contraire trop large de la séquence,- connaissance des filières, des contenus d'enseignement, du référentiel, des épreuves pas toujours maîtrisées,- certains candidats se sont perdus dans la masse de documents apportés ; ils n'ont pas su en tirer partie, ne sachant pas comment illustrer la séquence proposée,- peu de créativité dans la conception des supports proposés aux élèves,- le simple recours aux manuels limite la réflexion pédagogique,- des connaissances de base non acquises,- les candidats ne connaissent pas le public de lycée professionnel et n'adaptent pas leur enseignement à ce niveau,- les candidats s'attachent davantage à décrire le déroulement de la séquence en oubliant de justifier et d'argumenter leurs choix pédagogiques et de gestion de classe,- il est important de bien préciser, lors de la mise en situation, le rôle de l'enseignant ainsi que celui de l'élève (ne pas oublier que l'élève doit être acteur de sa formation).
Observations sur la forme	<ul style="list-style-type: none">■ Le jury a observé avec satisfaction quelques excellentes prestations au plan formel.■ En revanche, certains candidats éprouvent encore de sérieuses difficultés, telles que :<ul style="list-style-type: none">- prestation mal préparée, peu rigoureuse, décousue et peu ou pas illustrée,- non présentation des supports requis (professeur, élève), supports peu aboutis et parfois simples brouillons,- utilisation de vocabulaire dont le sens n'est pas toujours maîtrisé,- manque de conviction, de dynamisme.

3. Conseils aux candidats

- Il est fortement conseillé de lire les rapports de jury.
- Il est important de s'entraîner à construire des séquences pédagogiques structurées (progression justifiée, présence d'une fiche pédagogique comprenant un thème, des objectifs, des pré-requis, les transversalités éventuelles, une fiche de déroulement de séance présentant les activités menées par les élèves avec les supports, outils pédagogiques utilisés, une synthèse et une ou des évaluation(s)).
- Les candidats doivent être capables de lire et d'interpréter le référentiel afin de construire leur séquence pédagogique.
- Les supports élève, professeur, présentés au jury doivent être soignés et sans fautes.
- La présentation de la séquence doit s'appuyer sur le référentiel et non sur un ouvrage.
- Il est judicieux pour les candidats afin de gagner du temps de prévoir des masques de séquence pédagogique et de déroulement de séance.
- L'utilisation de l'outil informatique lors de la présentation de la séquence n'est pas obligatoire et doit rester un support d'échange avec le jury.
- Les candidats ne permettent pas suffisamment aux élèves d'utiliser les TICE lors des activités proposées.
- Il est recommandé aux candidats de s'informer précisément sur le fonctionnement d'un lycée professionnel, d'en connaître les différentes filières et de bien cerner le profil des élèves en rapport avec l'épreuve de la séquence.
- Les candidats doivent s'appuyer davantage sur le vécu des élèves issu des PFMP (période de formation en milieu professionnel) lors de la construction des séquences pédagogiques.
- Il est important que les candidats prennent conscience qu'il est nécessaire de varier les activités proposées aux élèves (travail individuel, de groupe, laboratoire de vente, outil informatique...).
- Les candidats issus de l'entreprise doivent s'attacher à faire partager leur expérience professionnelle à travers leur enseignement.
- Les candidats doivent s'obliger à présenter une séquence personnelle réfléchie et ne pas se contenter de reprendre des chapitres d'un manuel (sous forme de copier/coller).
- Il est demandé aux candidats de préciser l'origine des sources de leurs supports de cours.
- Il est conseillé de limiter le nombre des supports scolaires qui n'entraîne pas toujours une production et une présentation de qualité. Il est surtout évalué chez le candidat son niveau d'appropriation de ces supports.
- Il est peut être judicieux de ne présenter qu'une séance complète, plutôt qu'une succession de séances non abouties et parfois sans lien au sein d'une séquence.
- Les candidats doivent être capables de s'auto-évaluer et de se remettre en question par rapport à leurs choix pédagogiques et didactiques.
- Il est attendu que les candidats répondent aux questions du jury au lieu de poser de questions au jury pour tenter de faire diversion.

ÉPREUVE SUR DOSSIER

Cette épreuve, évaluée sur 20 points, comporte **2 parties** :

- ✓ La **première partie** : épreuve « Soutenance de dossier, suivie d'un entretien avec le jury » évaluée sur 14 points.
- ✓ La **seconde partie** : interrogation sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » évaluée sur 6 points.

La durée maximum de l'épreuve est de 1h.

La préparation (1h30) :

L'épreuve sur dossier fait l'objet d'un temps de préparation de 1h30 pendant laquelle seront traités :

- la problématique proposée par le jury en lien avec la situation professionnelle proposée dans le dossier du candidat :
- le sujet « Agir en fonctionnaire de façon éthique et responsable » remis au candidat.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉPREUVE POUR LA SESSION 2012

LES NOTES	
Note la plus élevée	20 / 20
Note la plus basse	03 / 20
LA MOYENNE	
Moyenne	10,19/ 20

PREMIÈRE PARTIE :
L'EXPOSÉ DE DOSSIER, SUIVI D'UN ENTRETIEN AVEC LE JURY
(40 minutes maximum)

- Durée de la soutenance en lien avec la problématique proposée par le jury : 20 minutes maximum.
- Durée de l'entretien avec le jury : 20 minutes.

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa maîtrise des contenus correspondants aux programmes et référentiels de la discipline ;
- ses capacités de transposition didactique de situations réelles ;
- sa culture technique et professionnelle ;
- sa réflexion sur l'histoire et les finalités de la discipline et ses relations avec les autres disciplines.

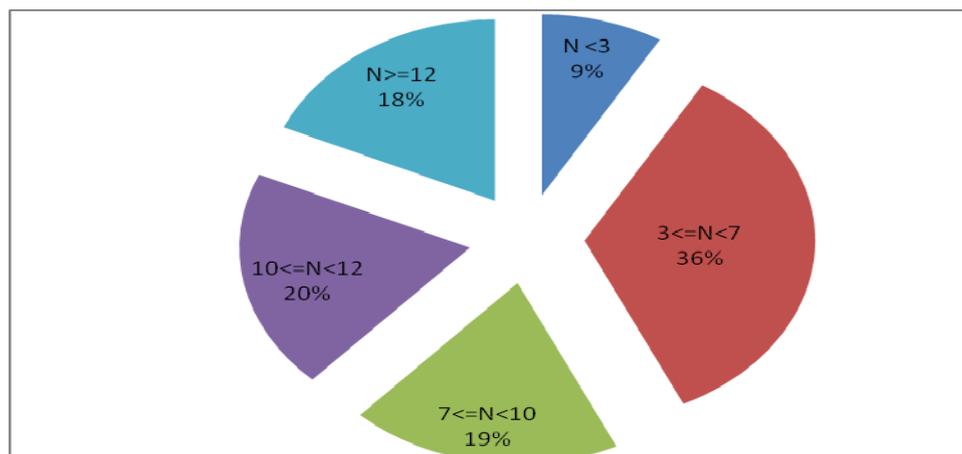
L'épreuve prend appui sur un dossier d'une dizaine de pages réalisé par le candidat présentant une situation problème et son traitement, dans le contexte d'une organisation observée par le candidat au cours de sa formation ou lors d'une expérience professionnelle.

L'exposé porte sur l'exploitation du dossier qui consiste à produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation défini par le jury en rapport avec l'option choisie. L'entretien avec le jury permet d'apprécier les capacités du candidat à analyser un contexte réel d'organisation et à l'adapter dans une perspective didactique.

I – LES CHIFFRES CLÉS :

LES NOTES	
Note la plus élevée	14 / 14
Note la plus basse	02 / 14
LES MOYENNES	
Moyenne	7.62 / 14

RÉPARTITION INDICATIVE DES NOTES EN VALEURS RELATIVES



Environ 57 % des candidats ont obtenu au moins la moyenne

II – LES OBSERVATIONS :

1 - La constitution du dossier :

➤ **Remarques relatives à la forme :**

La majorité des dossiers est soignée et présente peu ou pas d'erreur d'orthographe ou de grammaire. L'outil informatique est utilisé et est correctement maîtrisé.

Les dossiers présentent des formes très hétérogènes. Les jurys ont identifié principalement 2 types de dossiers comportant :

- soit une séquence de cours,
- soit une situation problème en entreprise.

➤ **Remarques relatives au fond :**

- Les situations professionnelles proposées par les candidats sont parfois sans lien(s) direct(s) avec les référentiels, avec des thèmes trop dirigés et des contenus irréguliers.
- Les documents :
 - Ils peuvent être soit, peu nombreux, trop simplistes ou trop complexes pour des transpositions didactiques réellement pertinentes.
 - Soit au contraire, trop nombreux et sans liens cohérents entre eux.
 - Ils ne présentent pas toujours un caractère professionnel.

2 – La soutenance du dossier :

➤ Remarques relatives à la forme :

- La communication verbale et non verbale est souvent satisfaisante.
- Certains candidats font une lecture linéaire et ennuyeuse de leur dossier, sans valeur ajoutée.
- Les prestations orales sont trop souvent insuffisamment structurées.
- Certains candidats ont mal géré leur temps.

➤ Remarques relatives au fond :

- Certains candidats tiennent insuffisamment compte du traitement didactique demandé par le jury.
- Les transversalités des enseignements sont trop souvent peu abordées.

3 – L'entretien avec le jury :

➤ Remarques relatives à la forme :

Certains candidats :

- Ne tiennent pas suffisamment compte du questionnement des membres du jury.
- Conservent une posture de professionnel(le) en entreprise en se projetant insuffisamment dans la fonction de professeur.

➤ Remarques relatives au fond :

- Les référentiels sont parfois insuffisamment maîtrisés.
- Les contenus scientifiques font parfois défaut au candidat.

III – PRÉCONISATIONS :

Le dossier doit :

- Être informatisé et sans faute d'orthographe.
- Respecter le format d'une dizaine de pages.
- Proposer une situation problème et son traitement.
- Être élaboré en ayant toujours à l'esprit que celui-ci devra permettre de produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation.
- Proposer une présentation succincte de l'entreprise, une situation professionnelle observée ou vécue, de la documentation professionnelle, susceptibles de transposition(s) didactique(s) pertinente(s).
- Proposer une situation problème et son traitement, en l'enrichissant de documents professionnels actuels.

Pendant l'exposé du dossier :

Le candidat :

- Doit se présenter brièvement.
- Ne doit pas présenter son dossier.
- Doit veiller à la gestion du temps.
- Doit veiller à organiser et à structurer sa soutenance en lien direct avec la problématique proposée par le jury.
- Annoncer le plan de sa soutenance qui comprend idéalement une introduction, un rappel de la problématique proposée par le jury, un développement structuré et argumenté, une conclusion.
- Doit approfondir le niveau des connaissances scientifiques liées au thème du dossier présenté ainsi que des référentiels de la filière commerciale.
- Doit se projeter en temps qu'enseignant et non plus se maintenir dans la posture d'un(e) professionnel(le) en entreprise.
- Doit éviter la confusion entre didactisation et production d'une séquence pédagogique.

Pendant l'entretien avec le jury :

Le candidat doit :

- Faire preuve d'une écoute active du questionnement du jury, apporter des réponses concises.
- S'attacher à être le plus clair possible dans ses réponses.

Partie 2 : INTERROGATION PORTANT SUR LA COMPÉTENCE « AGIR EN FONCTIONNAIRE DE L'ÉTAT ET DE FAÇON ÉTHIQUE ET RESPONSABLE »

I – LE FORMAT DE L'ÉPREUVE :

- Après une préparation de 30 minutes, le candidat répond pendant 10 minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, dans l'annexe du BOEN du 22 juillet 2011 (<http://www.education.gouv.fr/cid52614/menh1012598a.html>)
- L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant 10 minutes.

II – LES ATTENTES DU JURY :

Conformément au Bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010, le jury évalue:

► Des connaissances

- Le professeur connaît :
 - les valeurs de la République et les textes qui les fondent : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations ; mixité ; égalité entre les hommes et les femmes ;
 - les institutions (État et collectivités territoriales) qui définissent et mettent en œuvre la politique éducative de la nation ;
 - les mécanismes économiques et les règles qui organisent le monde du travail et de l'entreprise ;
 - la politique éducative de la France, les grands traits de son histoire et ses enjeux actuels (stratégiques, politiques, économiques, sociaux) en comparaison avec d'autres pays européens ;
 - les grands principes du droit de la fonction publique et du code de l'Éducation : les lois et textes réglementaires en relation avec la profession exercée, les textes relatifs à la sécurité des élèves (obligation de surveillance par exemple) et à la sûreté (obligation de signalement par exemple) ;
 - le système éducatif, ses acteurs et les dispositifs spécifiques (éducation prioritaire, etc.) ;
 - la convention internationale des droits de l'enfant ;
 - ses droits et recours face à une situation de menace ou de violence ;
 - l'organisation administrative et budgétaire des écoles et des établissements publics locaux d'enseignement ;
 - les règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement (règlement intérieur, aspects budgétaires et juridiques) ;
 - les caractéristiques et les indicateurs de l'école ou de l'établissement d'exercice ;

- le projet de l'école ou de l'établissement d'exercice ;
- le rôle des différents conseils (conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycle, d'une part, conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe, conseil de discipline, d'autre part).

► Des capacités

- Le professeur est capable :
 - d'utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du service public d'éducation nationale pour recourir aux ressources offertes ;
 - de se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire ;
 - de participer à la vie de l'école ou de l'établissement ;
 - de repérer les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance ;
 - de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves ;
 - de se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit.

► Des attitudes

- Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur :
 - à faire comprendre et partager les valeurs de la République ;
 - à intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur les institutions, sur l'État (son organisation et son budget), sur ses devoirs de fonctionnaire ;
 - à respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'éducation nationale ;
 - à respecter les élèves et leurs parents ;
 - à respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs ;
 - à respecter, à sensibiliser et faire respecter les droits et devoirs en matière d'usage du numérique dans la société de l'information ;
 - à collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel ;
 - à prendre en compte la dimension civique de son enseignement.

III – LES RÉSULTATS SUR LE PLAN QUANTITATIF ET QUALITATIF

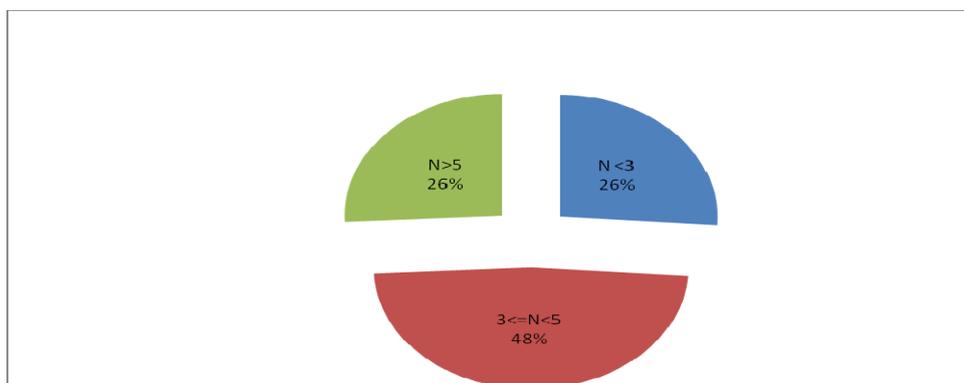
1 : Données quantitatives :

Moyenne : 3.5 / 6

Note la plus basse : 1

Note la plus haute : 6

Répartition des notes en valeur relative :



MOYENNE : 3,57/6

74 % des candidats ont obtenu au moins la moyenne

2 : Données qualitatives

Sur le fond :

- Les réponses aux questions sont raisonnables, cohérentes, elles sous-entendent une certaine préparation, même si parfois un manque de réalisme est noté.
- La gestion de classe est le plus souvent maîtrisée.
- La connaissance du système éducatif est globalement satisfaisante.

Mais

Les candidats ont des difficultés à se projeter en dehors de la classe et ou de l'établissement.

- Les connaissances notifiées dans le bulletin officiel sont limitées, notamment méconnaissance des textes fondateurs des valeurs de la République, des institutions qui mettent en œuvre la politique éducative, les grands principes de droit de la fonction publique et du Code de l'éducation...

Sur la forme :

- L'expression orale est souvent satisfaisante.
- La gestion du temps est assez bien maîtrisée.
- Un réel effort de structuration est noté.
- La vision du système et du rôle des partenaires est concrète.

Mais

- Les exposés sont parfois trop courts,
- Les réponses sont floues et dispersées.

IV- CONSEILS AUX CANDIDATS

Pour réussir cette partie de l'épreuve, il convient de :

- Mettre tout en œuvre pour acquérir un socle de connaissances basiques du système éducatif et des textes fondamentaux.
- Faire le lien entre les textes de lois et leur application.
- Se tenir informer de toutes les évolutions législatives ou réglementaires, ainsi que des pratiques pédagogiques.
- Rencontrer et dialoguer avec la communauté éducative des EPLE puis s'entraîner sur les sujets des sessions 2011 et 2012.
- Faire preuve de bon sens.

SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

1 - Épreuve d'économie-droit

(Merci de compléter en insérant ici le sujet d'écrit correspondant)

2 - Épreuve de gestion

(Merci de compléter en insérant ici le sujet d'écrit correspondant)

**EXEMPLES DE SUJETS DES ÉPREUVES ORALES
D'ADMISSION**

**CA- PLP EXTERNE ET CAFEP Économie-Gestion
Option Commerce-Vente
Session 2012**

**Épreuve orale d'admission
PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE**

**Coefficient : 3
Durée de la préparation : 3 heures
Durée de l'épreuve : 1 heure**

L'épreuve vise à apprécier :

- L'aptitude du candidat à communiquer oralement
- Sa capacité à structurer notamment un exposé, une séquence d'activité, un cours
- Son approche des référentiels et programmes d'enseignement
- Son aptitude à adapter son enseignement aux évolutions technologiques et aux exigences pédagogiques.
- Sa capacité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

Vous disposez d'une durée maximale de 30 minutes pour présenter oralement l'exploitation pédagogique du thème qui vous est proposé.

Un entretien de 30 minutes maximum suivra l'exposé.

Le candidat devra présenter une séance de cours pour laquelle il pourra, entre autres :

- Situer cette séance dans une séquence et la positionner dans une progression annuelle ;
- Présenter une fiche pédagogique et/ou une fiche de déroulement de séquence ou tout autre document permettant de comprendre le déroulement de la séance et faisant apparaître : les activités réalisées par les différents acteurs, les supports pédagogiques mobilisés, le temps consacré à chaque partie de la séance....
- Présenter le contexte d'ouverture de la séance, présenter les documents remis aux élèves...
- Proposer les modes d'évaluations mis en œuvre
- Mettre en avant les liens avec d'éventuelles périodes de formation en milieu professionnel...

Sujet N°3

Vous avez la responsabilité de l'enseignement de l'Économie-Droit en baccalauréat professionnel vente.

Votre progression pédagogique vous amène à traiter dans le thème 3.2 : « le déroulement de carrière », l'axe de réflexion suivant : le contrat de travail.

La séquence (ou séance) proposée sera liée à la spécialité du diplôme préparé.

Annexe Partie 3 : LES RELATIONS SOCIALES DANS LES ORGANISATIONS

Durée indicative : 25 heures (hors objets d'étude et hors périodes de formation en entreprise)

La gestion des relations sociales dans les organisations permet de concilier les objectifs d'efficacité économique et les aspirations individuelles et collectives des salariés.

Du point de vue de l'entreprise, le management des ressources humaines a pour objet de mobiliser les hommes et les femmes en assurant au mieux la gestion des carrières et des compétences, dans un contexte complexe.

Le contrat de travail permet d'individualiser la relation de travail et implique une relation de subordination inscrite dans un ensemble de règles protectrices équilibrant les droits et les devoirs des parties et qui forment le droit du travail.

La négociation collective contribue à assurer un équilibre entre les intérêts respectifs des employeurs et des salariés.

Thèmes	Axes de réflexion	Champ des connaissances	Proposition d'objets d'étude
3 – 1 Les ressources humaines	Le management des ressources humaines	Les objectifs du management des ressources humaines La motivation au travail Les styles de direction La communication interne dans les organisations	Le style de direction dans une entreprise donnée Les facteurs de motivation ou de démotivation au travail dans une organisation identifiée
	Le recrutement	L'ajustement entre ressources actuelles et besoins futurs Les modes de recrutement Le principe de non-discrimination à l'embauche	Les modalités du recrutement dans une entreprise identifiée

3 – 2 Le déroulement de carrière	Le contrat de travail	Le contrat de travail La notion de clause particulière Les principaux types de contrat de travail Les formes de rupture du contrat de travail	Les droits et les obligations des salariés en matière d'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans une entreprise identifiée
	La durée du travail	Le temps de travail Les temps de repos et les congés	La comparaison des conditions de travail des salariés dans plusieurs organisations
	La rémunération	La politique de rémunération de l'entreprise Le cadre juridique de la rémunération	La comparaison de plusieurs contrats de travail, points communs et différences, clauses particulières
	La formation	Les objectifs et les modalités de la formation du personnel	L'adaptation du droit du travail aux spécificités du secteur d'activité à partir de quelques clauses d'une convention collective ou d'un accord d'entreprise
3 – 3 Les relations collectives au travail	La négociation collective	Les parties prenantes de la négociation collective L'obligation de négocier Les conventions et les accords collectifs Les accords d'entreprise	Les actions conduites par un syndicat représentatif, par exemple dans le cadre d'un conflit collectif : enjeux, forme et issue
	La représentation des salariés	La représentation individuelle La représentation collective	Les actions conduites par un syndicat représentatif, par exemple dans le cadre d'un conflit collectif : enjeux, forme et issue

**CA- PLP EXTERNE ET CAFEP Économie-Gestion
Option Commerce-Vente
Session 2012**

**Épreuve orale d'admission
PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE**

**Coefficient : 3
Durée de la préparation : 3 heures
Durée de l'épreuve : 1 heure**

L'épreuve vise à apprécier :

- L'aptitude du candidat à communiquer oralement
- Sa capacité à structurer notamment un exposé, une séquence d'activité, un cours
- Son approche des référentiels et programmes d'enseignement
- Son aptitude à adapter son enseignement aux évolutions technologiques et aux exigences pédagogiques.
- Sa capacité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

Vous disposez d'une durée maximale de 30 minutes pour présenter oralement l'exploitation pédagogique du thème qui vous est proposé.

Un entretien de 30 minutes maximum suivra l'exposé.

Le candidat devra présenter une séance de cours pour laquelle il pourra, entre autres :

- Situer cette séance dans une séquence et la positionner dans une progression annuelle ;
- Présenter une fiche pédagogique et/ou une fiche de déroulement de séquence ou tout autre document permettant de comprendre le déroulement de la séance en faisant apparaître : les activités réalisées par les différents acteurs, les supports pédagogiques mobilisés, le temps consacré à chaque partie de la séance.....
- Présenter le contexte d'ouverture de la séance, présenter les documents remis aux élèves...
- Proposer les modes d'évaluations mis en œuvre
- Mettre en avant les liens avec d'éventuelles périodes de formation en milieu professionnel...

Sujet N°6

Vous êtes professeur en classe de première du baccalauréat professionnel commerce.

Vous devez faire acquérir à vos élèves la compétence professionnelle C.1.2. « Participer aux opérations de promotion » du pôle Animer.

Dans ce cadre, vous préparez les élèves à l'épreuve E2 « Action de promotion-animation en unité commerciale » qu'ils devront valider en terminale pour l'obtention de leur baccalauréat.

Présentez votre démarche.

**CA- PLP EXTERNE ET CAFEP Économie-Gestion
Option Commerce-Vente
Session 2012**

**Épreuve orale d'admission
PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE**

**Coefficient : 3
Durée de la préparation : 3 heures
Durée de l'épreuve : 1 heure**

L'épreuve vise à apprécier :

- L'aptitude du candidat à communiquer oralement
- Sa capacité à structurer notamment un exposé, une séquence d'activité, un cours
- Son approche des référentiels et programmes d'enseignement
- Son aptitude à adapter son enseignement aux évolutions technologiques et aux exigences pédagogiques.
- Sa capacité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

Vous disposez d'une durée maximale de 30 minutes pour présenter oralement l'exploitation pédagogique du thème qui vous est proposé.

Un entretien de 30 minutes maximum suivra l'exposé.

Le candidat devra présenter une séance de cours pour laquelle il pourra, entre autres :

- Situer cette séance dans une séquence et la positionner dans une progression annuelle ;
- Présenter une fiche pédagogique et/ou une fiche de déroulement de séquence ou tout autre document permettant de comprendre le déroulement de la séance et faisant apparaître : les activités réalisées par les différents acteurs, les supports pédagogiques mobilisés, le temps consacré à chaque partie de la séance.....
- Présenter le contexte d'ouverture de la séance, présenter les documents remis aux élèves...
- Proposer les modes d'évaluations mis en œuvre
- Mettre en avant les liens avec d'éventuelles périodes de formation en milieu professionnel...

Sujet N°10

Professeur en section de Baccalauréat professionnel vente, vous avez en charge l'enseignement de la compétence C1 « Prospection et suivi clientèle » et vous traitez le point C1.2.1 « Élaborer un plan de prospection et de tournée ».

Vous présenterez une séquence pédagogique sur le sujet plus précis : « Organiser une opération de prospection ».

**CA- PLP EXTERNE ET CAFEP Économie-Gestion
Option Commerce-Vente
Session 2012**

**Épreuve orale d'admission
ÉPREUVE SUR DOSSIER**

**Coefficient : 3
Durée de la préparation : 1 heure 30
Durée de l'épreuve : 1 heure**

***SECONDE PARTIE : Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable –
Présentation du sujet et entretien avec le jury : 20 minutes.***

Sujet N° 5

Thème : Encadrement des périodes de formation en entreprise

Texte de référence :

Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 (article 7) : Tous les enseignements professionnels comportent aujourd'hui un stage ou une période de formation en entreprise obligatoires.

BO N°25 du 29 juin 2000 Pendant les périodes en entreprise des élèves d'une division, chaque professeur de lycée professionnel enseignant dans cette division participe à l'encadrement pédagogique de ces élèves. Les activités d'encadrement concernent donc tous ces enseignants. L'encadrement inclut nécessairement la réalisation de visites sur les lieux de travail dans lesquels se déroulent les périodes en entreprise.

Situation :

Votre classe de terminale Bac pro commerce est en période de formation en entreprise. Vous êtes chargé du suivi de stage de plusieurs élèves.

Le tuteur de l'un de vos stagiaires, directeur d'un magasin de chaussures haut de gamme vous informe par téléphone qu'il vient de mettre fin au stage de l'élève. Ce dernier a été surpris en possession de 2 paires de chaussures dans son sac à la sortie du magasin.

L'élève a reconnu avoir cédé à la tentation...

Question :

- Quelle analyse faites-vous de la situation ?

**CA- PLP EXTERNE ET CAFEP Économie-Gestion
Option Commerce-Vente
Session 2012**

**Épreuve orale d'admission
ÉPREUVE SUR DOSSIER**

**Coefficient : 3
Durée de la préparation : 1 heure 30
Durée de l'épreuve : 1 heure**

***SECONDE PARTIE : Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable –
Présentation du sujet et entretien avec le jury : 20 minutes.***

Sujet N° 7

Thème : Lutte contre le décrochage scolaire

**La lutte contre le décrochage scolaire
Information - 12/04/2011**

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale. Elle fait partie des indicateurs de la qualité et de l'efficacité d'un système éducatif au niveau européen. Garantir l'égalité des chances, faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société sont des missions de l'École.

<http://www.education.gouv.fr/cid55632/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html>

Situation :

Vous êtes professeur principal d'une classe de première Baccaauréat Professionnel Commerce. Vos élèves partiront en Période de Formation en Milieu Professionnel dans un mois, presque tous ont trouvé une entreprise d'accueil sauf Léa ; elle n'est plus en classe depuis 15 jours, d'après ses camarades elle est découragée et ne veut plus revenir au lycée, elle décroche.

Question :

- Quelle(s) action(s) entreprenez-vous ?

CA- PLP EXTERNE ET CAFEP Économie-Gestion
Option Commerce-Vente
Session 2012

Épreuve orale d'admission
ÉPREUVE SUR DOSSIER

Coefficient : 3
Durée de la préparation : 1 heure 30
Durée de l'épreuve : 1 heure

**SECONDE PARTIE : Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable –
Présentation du sujet et entretien avec le jury : 20 minutes.**

Sujet N° 8

Thème : La discipline

« Toute personne a droit à ce que règne un ordre tel que les droits et libertés de chacun puissent prendre plein effet ». (Déclaration universelle des droits de l'Homme, O.N.U - 10 /12 /1948).

Extrait du règlement intérieur :

« *Les droits des élèves ont pour cadre leur liberté d'expression ...* »

Circulaire 2000 - 105 du 11 Juillet 2000, BO spécial n° 8 du 13 Juillet 2000 :

« *Les manquements aux obligations des élèves et les perturbations dans la vie de la classe ou de l'Établissement entraînent les **punitions scolaires** suivantes : l'avertissement, le devoir supplémentaire assorti ou non d'une retenue, l'exclusion ponctuelle d'un cours, et la retenue (...) elles peuvent être prononcées par les personnels de direction, d'éducation, de surveillance et par les enseignants*».

« *Les atteintes aux personnes et aux biens et les manquements graves aux obligations des élèves entraînent les **sanctions disciplinaires** suivantes qui relèvent du Chef d'Établissement ou du Conseil de Discipline : le blâme, l'exclusion temporaire de l'Établissement et l'exclusion définitive.*

LA SITUATION :

Vous êtes jeune professeur nouvellement nommé dans un lycée professionnel de la banlieue parisienne. Vous avez en charge une classe de baccalauréat professionnel vente, réputée difficile. A l'issue du 1^{er} semestre, vous n'avez pas réussi à maintenir une discipline de classe satisfaisante. Bien au contraire, sous l'impulsion de quelques élèves, la classe remet violemment en cause votre pédagogie. Les problèmes de discipline s'intensifient encore. Vous faites même l'objet de menaces.

Question :

- Comment gérez-vous la situation ?